

L'AGENDA 21 (OU ACTION 21): QU'EST CE QUE C'EST ?

Peut être en avez-vous entendu parler, ou avez-vous remarqué les affiches des différentes communes qui annoncent leur volonté de répondre à l'A21.

On parle d'Agenda 21 (ou Action 21) car lors du sommet de la Terre à Rio en 1992, 173 chefs d'état ont adopté un plan d'action pour le 21e siècle. Ce plan d'action s'appuie sur 27 principes de développement durable inscrits dans la déclaration de Rio. Dans 40 chapitres regroupés en quatre sections, l'Agenda 21 identifie les enjeux et les défis des prochaines décennies, et propose des solutions simples et pratiques pour réaliser le développement durable à différentes échelles : internationale, nationale et locale.

A travers sa Commission environnementale, l'Union européenne prépare son 7ème programme d'action pour l'environnement, qui succédera très logiquement au 6ème programme. Ce sixième programme d'action environnementale appelé «Environnement 2010 : notre avenir, notre choix » s'attaque à quatre domaines prioritaires en accord avec le plan d'Action 21 de Rio: les changements climatiques, la nature et la biodiversité, la santé environnementale, les ressources naturelles et les matières résiduelles ; il arrivera à échéance en 2012.

Comment se traduit l'Agenda 21 à l'échelle d'une commune ?

Il est évident que c'est à l'échelle nationale puis locale que les actions les plus concrètes voient le jour. Clairement, il s'agit de définir à l'échelle locale ce qu'il faut faire au 21e siècle face aux enjeux planétaires du développement durable. Ainsi chaque territoire, en fonction de sa propre situation, relaye les objectifs de « l'Agenda 21 global » dans « un agenda 21 local » qui est mené en concertation avec tous ses acteurs : élus, habitants, associations, entreprises, services de l'Etat

La démarche d'Agenda 21 local passe par :

- un diagnostic global du territoire (risques et opportunités)
- la définition de priorités en termes de développement durable
- l'élaboration d'un programme d'actions traitant des différentes thématiques du développement durable
- la mise en œuvre de ces actions, leur évaluation et l'élaboration d'un nouveau programme d'action.

Et concrètement ?

Ainsi, concrètement, en s'intéressant à l'un au moins des domaines prioritaires énoncés - comme les changements climatiques - voici quelques exemples des actions menées par certaines communes :

- encourager les habitants à lutter contre les déperditions de chaleur (conseil pour l'isolation, aide aux choix du type de chauffage, aide pour trouver des subventions...),
- opter pour des éco-constructions dans les nouveaux projets d'urbanisme (mise en place de bâtiments passifs ou à énergie positive) ,
- améliorer l'isolation et le chauffage des infrastructures existantes (écoles, administrations...),
- favoriser les circuits courts et les producteurs locaux pour l'approvisionnement (privilégier les producteurs locaux et les agriculteurs bio pour l'approvisionnement des cantines scolaires par exemple) etc.

L'adoption de l'Agenda 21 local permet aux communes qui ont fait ce choix, d'avoir une stratégie de développement durable efficace et lisible leur permettant de mettre les enjeux environnementaux au cœur de chaque décision et chaque choix.

«Satisfaire les besoins des générations actuelles sans compromettre les facultés des générations futures à satisfaire les leurs», tel est l'enjeu affirmé par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement des Nations Unies en 1987.

Hamida MULLER

Pour en savoir plus :

1. Action 21, déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Nations Unies, 1993
2. L'Agenda 21 local, Collection "Comprendre l'environnement", ARENE Ile-de-France, 2003, 12 pages
3. L'Agenda 21 local en question, 21 approches du développement durable des territoires, Gaz de France, Comité 21, 2001, 19 pages.
4. Comité 21, www.comite21.org
5. ADEME, développement durable, collectivités locales, Agenda 21, www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=13350
6. Observatoire national des Agendas 21 locaux, <http://observatoire-territoires-durables.org/>

La ville de Rambouillet s'est récemment engagée dans un Agenda 21 local. Après l'étape de concertation via un questionnaire distribué à tous les rambolitains, un certain nombre d'actions concrètes ont été dégagées. Ainsi la ville s'engage à améliorer l'isolation des bâtiments communaux, à cartographier la pollution lumineuse, à réaliser une thermographie aérienne, à mettre en valeur le patrimoine remarquable, à travailler avec les établissements scolaires pour mettre en place l'A21 scolaire, à introduire les aliments bio dans les cantines, à encourager le pédibus...et encore d'autres engagements disponibles sur : www.rambouillet.fr/IMG/pdf/Presentation_Developpement_Durable_22_avril.pdf

Il existe également un « A21 scolaire » qui traite de problématiques sociales et environnementales propres au milieu scolaire (école, collège, lycée et université) allant de l'économie d'énergie à la lutte contre l'échec scolaire. Pour en savoir plus : www.globalcube.net/clients/corenv2/content/medias/download/activites/agenda21/Cahier_charges_agenda21_2011_2012.pdf

LES GAZ ET HUILES DE SCHISTE: EN RESUME

Un gros potentiel énergétique ...

Les gaz et huiles de schiste, encore nommés hydrocarbures non-conventionnels, sont des hydrocarbures répartis de manière diffuse dans des roches sédimentaires argileuses très compactes et très imperméables, à plus de 3000 m de profondeur. Jusque-là, faute de technique économiquement rentable, ces hydrocarbures n'ont pas été exploités.

La France, avec ses nombreux bassins sédimentaires (bassin parisien, bassin du sud-est, bassin d'Aquitaine,...) détiendrait au moins 25% des réserves européennes de gaz de schiste. Les réserves mondiales de gaz de schiste représenteraient plus de 4 fois les réserves de gaz conventionnels. L'exploitation de ces ressources permettrait de maintenir un approvisionnement en gaz naturel pour 145 années supplémentaires contre 55 années avec les gaz conventionnels mais c'est oublier les engagements inscrits dans la loi du 13 juillet 2005, et réaffirmés lors du Grenelle de l'environnement, de diviser par 4 nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

... mais des risques environnementaux et sanitaires avérés

La technique de fracturation hydraulique horizontale

C'est la seule technique connue à ce jour, utilisée aux Etats-Unis et au Canada, qui permet d'atteindre les gisements d'hydrocarbures non-conventionnels. Le forage horizontal associé à la fracturation hydraulique de la roche est d'une violence extrême : il s'agit de creuser à la verticale puis à l'horizontale à plus de 2500 m de profondeur et de créer des micro-tremblements de terre souterrains pour fracturer la roche.

Le liquide de fracturation, composé de sable, de produits chimiques et de milliers de mètres cubes d'eau, est injecté sous pression, le sable permettant de garder les fissures ouvertes et faire remonter le gaz à la surface. Un puits peut être fracturé jusqu'à 14 fois. La faible quantité de gaz disponible dans la roche nécessite de creuser un puits quasiment tous les 100 mètres.

Et ses impacts environnementaux et sanitaires

Les retours d'expérience sur cette nouvelle technique suscitent les plus grandes inquiétudes en termes d'environnement et de santé publique :

- Les volumes d'eau prélevés dans le milieu sont considérables mettant en grave danger d'approvisionnement des régions où cette ressource est déjà précieuse. Seule une fraction de ce liquide est récupérée (30 à 70%) pour être traitée et réutilisée pour d'autres fracturations hydrauliques. Le reste migre dans les diverses strates du terrain. Dix à 20 millions de m3 d'eau et 100 à 200 tonnes de produits chimiques sont nécessaires à un forage.

- Le liquide de fracturation contient une multitude de produits chimiques (plus de 500 ont été recensés correspondant à des biocides et des produits aidant à la fracturation) dont la plupart ont des effets néfastes avérés sur la santé, cancérigènes, mutagènes ou repro-toxiques. Les industriels déclarent avoir amélioré la technique en réduisant le nombre de composés chimiques (29 aux Etats-Unis) mais ils restent toujours opaques sur la composition exacte de ce mélange qui varie selon les

terrains fracturés.

- Les micro-tremblements de terre lors de la fracturation peuvent provoquer des fuites de gaz qui contaminent les nappes phréatiques situées au-dessus des gisements ou même qui s'échappent le long du puits, mortels pour le bétail, la faune et les populations proches. Conjointement aux remontées de gaz on observe la remontée vers les nappes phréatiques de métaux lourds ou d'éléments radioactifs (radium, plomb) contenus dans les roches profondes. Ces forages ont déjà provoqué la pollution de nappes phréatiques rendues impropres à la consommation aux Etats-Unis. Des taux de radium 267 fois supérieurs à la normale ont été enregistrés. Des explosions dues aux fuites de gaz sont également à craindre (3 personnes tuées aux Etats-Unis). On a pu voir l'eau sortant des robinets s'enflammer au contact d'une flamme.

- A chaque fracturation d'un puits, des centaines d'aller-retour de camions sont nécessaires pour transporter les matériaux, l'eau et le gaz, engendrant congestion du trafic, pollution et émissions de gaz à effet de serre. Au regard de la faible durée de vie d'un puits, construire un réseau de pipelines pour récupérer le gaz n'est pas envisageable.

Le cas français

En France des permis d'explorer les gaz de schiste ont été accordés par Jean-Louis Borloo, alors ministre de l'écologie, à plusieurs sociétés dont Total, GDF Suez, Toreador Energy France et Schuepbach Energy: en 2008 et 2009 dans le bassin parisien pour les huiles de schiste et en mars 2010 dans l'Aveyron, l'Ardèche, la Lozère, le Gard et l'Hérault pour les gaz de schiste. Pour pouvoir mettre en œuvre ces permis, les sociétés françaises se sont alliées à des sociétés américaines maîtrisant la technique de fracturation hydraulique.

Ces permis d'explorer ont été octroyés sans qu'aucune concertation n'ait eu lieu avec les maires et les populations des communes concernées. Il faut savoir qu'en France le sous-sol appartient à l'état. Les élus et les populations locales accompagnés par les écologistes et des personnalités telles que José Bové ont fait entendre leur voix pour s'opposer à ces autorisations de forer, ce qui a alerté les pouvoirs publics et rendu nécessaire un débat à l'Assemblée nationale, avec la constitution d'une mission parlementaire, et au Sénat.

Au final, le 30 juin 2011, une loi interdisant l'usage de la technique de fracturation hydraulique pour l'exploration et l'exploitation des huiles et gaz de schiste a été votée. La France est le premier pays au monde à interdire cette technique. Un bémol cependant: l'opposition a voté contre cette loi, jugeant plusieurs dispositions ambiguës. En effet, si ce texte interdit la technique de la fracturation hydraulique, il n'interdit pas l'exploration et l'exploitation des gaz et huiles de schiste par d'autres techniques.

Sandrine MARTINEZ

Pour en savoir plus :

Sont rassemblés dans le dossier «Gaz de Schiste» du site www.sonchamp-environnement.com plusieurs documents, dont une carte des permis d'exploration des huiles de schiste accordés en région parisienne.

Les ravages des loups dans les années 1679-1683 (suite)

... Les victimes sont majoritairement des enfants de 5 à 10 ans qui gardent les vaches. Ce sont aussi des enfants de 2 à 5 ans agressés près des habitations et emportés plus loin. Au cours de l'année 1680 leur nombre a considérablement augmenté.

En 1681 on compte deux morts relatés dans les registres paroissiaux sans que l'on connaisse leur identité.

En 1682 les attaques continuent. Le 20 mai « a été enterré dans l'église de Greffiers Mathurin Amaury âgé de 14 ans ». Trois décès surviennent en septembre; « le 9, Marie Vinière, de la Hunière, étranglée, dévorée ». Les mauvaises conditions atmosphériques aggravent encore les conditions de vie des ruraux et la sécheresse du printemps laisse présager de mauvaises récoltes.

En 1683 le nombre des décès diminue, on en compte quatre dans la région. Sonchamp détient pour la période 1678/1683 le record des morts avec dix personnes dévorées contre trois à Rambouillet et trois à St Arnoult, sur un total de 79 pour le Sud-Yvelines

Des battues, des prières sont organisées pour lutter contre les loups trop nombreux. Le royaume sortait de plusieurs années de guerre, les loups se déplaçaient en suivant les troupes et se nourrissaient de cadavres. La paix revenue, en surnombre, ils n'hésitaient pas à s'attaquer aux enfants et aux femmes isolés. On ne compte aucun homme parmi les victimes, les loups ne s'attaquant qu'aux plus faibles. Inutile d'ajouter que l'on ne souhaite pas la réintroduction des loups dans la région... **MD**

La Chaudière: vente aux enchères du site le 7 septembre

Sauf nouvel imprévu, c'est le 7 septembre que le site de la Chaudière sera vendu aux enchères par le TGI de Versailles, sur demande des banques créancières de la SNR. Nous maintenons une grande vigilance. Ce site, qui n'a toujours pas été « mis en sécurité » depuis mi 2008, n'a cessé d'être exploité par la société suisse TIM, résurgence de la SNR. Venez nous rencontrer le 10 septembre à la journée des associations de Sonchamp pour les dernières nouvelles.



Bulletin d'adhésion 2011

J'adhère à **Sonchamp Environnement®**,
Je règle ma cotisation annuelle 2011 de 10 Euros par famille.
Les cotisations de soutien sont acceptées

Prénom : Nom :

Adresse :

Téléphone :

email :

(en indiquant mon adresse email, j'accepte de recevoir des informations par email de la part de Sonchamp Environnement)

A retourner avec votre cotisation à:
Sonchamp Environnement® Mairie de Sonchamp 78120 Sonchamp

Pourquoi chercher plus loin?



Ouvert
tous les jours
(sauf mardi)
8h30-13h30 / 15h-21h
Dimanche 8h30-21h

Fruits, légumes,
épicerie, surgelés,
pain cuit sur place,
droguerie, boissons

Et la convivialité
en sus!
Place de l'église
Sonchamp

Le Petit Sonchampoise



Numéro 10

Septembre 2011

Fragment d'histoire de Sonchamp

Les ravages des loups dans les années 1679-1683

Dans plusieurs lieux-dits de notre village on retrouve le nom « loup » : la mare aux loups, Louareux, bois et château de Pinceloup. Ce n'est certainement pas sans raison si l'on en croit l'étude faite par la SHARY (Société Historique et Archéologique de Rambouillet) dont est extrait ce qui suit.

Depuis la fin du Moyen Age la destruction des loups a été une préoccupation des pouvoirs locaux. Il fallait protéger les populations, le bétail et la faune sauvage. Les dégâts faits à Sonchamp entre 1679 et 1683 expliquent l'importance de la lutte contre les loups.

Le 2 juillet 1679 ont été inhumés « les restes de Louise Sanard, 17 ans, dévorée par un animal en forme de loup qui l'a dévorée jusqu'aux os ». Le 9 décembre, « Geneviève Gand, âgée de 8 ans, a été étranglée par une bête en forme de loup et inhumée le lendemain »

Le 11 janvier 1680 « Marguerite Courage, âgée de 30 ans ou environ, a été étranglée et presque à demi dévorée ». Le 26 avril « Marie de la Chaume demeurant à la Hunière dévorée par une bête carnassière et ses ossements ont été inhumés ». Le 14 mai « Nicole Chartier, 66 ans, demeurant à Bandécourt a été étranglée et inhumée ». Le 26 mai « Geneviève Fallot, environ 19 ans, a été étranglée, dévorée, mangée pour la plus grande partie ». Le 15 août à Clairefontaine « est inhumée Marguerite Roche demeurant au Connevas paroisse de Sonchamp, 13 ans, qui gardait ses vaches. Sa mère l'ayant entendu crier se précipita et arriva trop tard la bête l'ayant presque entièrement dévorée. » Le 10 novembre « Anne Rivière demeurant à la Hunière, 13 ans, dévorée et mangée par une bête en forme de loup »... (Suite en page 4)

Michèle DUCHEMIN

17-18 septembre 2011 VISITE EXCEPTIONNELLE DE QUELQUES FERMES DE SONCHAMP

A l'occasion des Journées du Patrimoine 2011,
plusieurs agriculteurs ont bien voulu nous ouvrir
leurs portes. Cette visite constitue une réelle
opportunité pour les Sonchampoises

Départ : samedi 17 et dimanche 18 septembre
15h place de l'église, co-voiturage conseillé

Attention : le nombre de place est limité dans chaque
groupe, il est prudent de réserver auprès de:
Elisabeth Privault 06 84 04 55 16
elisabeth.privault@wanadoo.fr
Michèle Duchemin 01 34 84 41 72
michele.duchemin@sfr.fr

Initiative de Sonchamp Environnement® soutenue par la
municipalité de Sonchamp
Nous remercions vivement les agriculteurs participants

Éditorial

Environnement local/global

S'intéresser à l'environnement à Sonchamp invite à mieux comprendre les enjeux globaux, d'où le thème « Agenda 21 » développé dans ce numéro du Petit Sonchampoise.

Cela invite aussi à réfléchir à des préoccupations régionales ou nationales qui peuvent nous concerner de très près, comme celle de l'exploitation des gaz de schiste, dont nous faisons un résumé en page 3.

Vivre à Sonchamp, c'est aussi en connaître les fermes et les agriculteurs. Nous sommes très heureux que notre initiative d'une visite de quelques fermes ait pu se concrétiser à l'occasion des Journées du Patrimoine 2011, et remercions les agriculteurs participants.

Parallèlement à notre nouvelle édition des « Fragments de l'histoire de Sonchamp » maintenant disponible, nous avons pensé raconter de nouveaux fragments dans notre journal; le premier rappellera la vie « avec les loups » à Sonchamp au 17ème siècle.

Si ce n'est déjà fait, merci de renvoyer le bulletin d'adhésion accompagné de 10€...

Jean Mourain, Président

Directeur de publication: Jean Mourain
Sonchamp Environnement® association agréée par arrêté préfectoral du 29 septembre 1978
Siège : En mairie, 78120 Sonchamp
sonchamp.environnement@laposte.net <http://www.sonchamp-environnement.com>